

## FIP Capital Santé PME III

### Informations financières au 31/12/2025

#### CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

|  |   |
|--|---|
| Forme juridique  | Fonds d'Investissement de Proximité                         |
| Codes ISIN   | Part A - FR0012034759                                       |
| Région d'investissement  | Île-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon |
| Taux de réduction fiscale  | 18% IR  |
| Dépositaire  | SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  |
| Rachats de parts   | Pas de rachat possible depuis l'entrée en pré-liquidation   |
| Nombre de PME en portefeuille au 31/12/2025                        | 2   |
| Statut   | Depuis le 31/12/2022 - Liquidation                          |
| Valeur d'origine de la part (nominal)                              | 500€  |
| Valeur liquidative au 31/12/2025 (distributions incluses)          | 541,52€   |
| Valeur liquidative au 31/12/2025 (après distributions)             | 37,47€  |
| Performance depuis l'origine                                       | +8,30%  |
| Performance depuis l'origine avantage fiscal inclus <sup>(1)</sup> | +32,08%   |

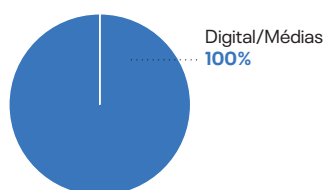
#### DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

| Date       | Montant brut par part | Pourcentage du nominal |
|------------|-----------------------|------------------------|
| 15/06/2022 | 75,00€                | 15%                    |
| 31/05/2023 | 75,00€                | 15%                    |
| 15/05/2024 | 100,00€               | 20%                    |
| 31/10/2024 | 195,00€               | 39%                    |
| 15/04/2025 | 20,00€                | 4%                     |
| 15/10/2025 | 39,05€                | 7,81%                  |

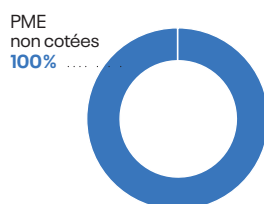
#### HORIZON D'INVESTISSEMENT



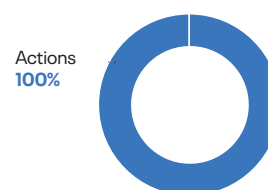
#### RÉPARTITION SECTORIELLE



#### RÉPARTITION DE L'ACTIF NET



#### RÉPARTITION DE L'ACTIF INVESTI EN PME



<sup>(1)</sup> Cette performance est donnée à titre indicatif et a été calculée pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.

## PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE

| Nom                            | Activité  | Région        | % du Fonds <sup>(2)</sup> |
|--------------------------------|---|---------------|---------------------------|
| Smartline Systems - Get Quanty | Solution de retargeting B to B et de génération de leads                            | Île-de-France | 7,8%                      |
| I-Déménager                    | Plateforme digitale d'intermédiation permettant d'évaluer le coût d'un déménagement | Île-de-France | 2,7%                      |

<sup>(2)</sup> calculé sur les souscriptions initiales.

## PRINCIPALES SORTIES RÉALISÉES

| Nom                  | Activité   | Année de sortie | Multiple réalisé |
|----------------------|--|-----------------|------------------|
| Spinevision          | Développement de produits destinés à la chirurgie de la colonne vertébrale   | 2016            | Moins de 1x      |
| Fitfin               | Holding de Gymspa  | 2019            | Entre 2,5 et 3x  |
| Gymspa               | Réseau de salles de sport  | 2019            | Entre 1,5 et 2x  |
| Proximis             | Édition de solutions web-to-store et multicanales à destination des marques et enseignants disposant d'un réseau physique de boutiques | 2021            | Entre 2 et 2,5x  |
| Carving Labs         | Dématérialisation de cartes de fidélité sur mobile   | 2022            | Entre 2,5 et 3x  |
| Imactis              | Radiologie interventionnelle assistée par ordinateur   | 2023            | Entre 1,5 et 2x  |
| Camping Le Pommier   | Hôtellerie de plein air  | 2023            | Entre 1,5 et 2x  |
| Yuva                 | Facilitateur de e-commerce qui connecte les marques et les marketplaces  | 2023            | Moins de 0,5x    |
| VIMS                 | Dispositifs médicaux destinés à la chirurgie vidéo assistée  | 2024            | Entre 1,5 et 2x  |
| E-Swin Développement | Spécialiste de la lumière pulsée à usage esthétique et médical   | 2024            | Moins de 0,5x    |
| Fitnext              | Coaching sportif et nutritionnel en ligne  | 2024            | Moins de 0,5x    |

## VALEUR LIQUIDATIVE ET FRAIS DES FONDS

|                   |                    | SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS pour une part ou un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire, en €; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée) |          |          |          |          |          |          |          |          |                         |
|-------------------|--------------------|---|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|-------------------------|
| Année de création | Grandeur constatée | 2016  | 2017     | 2018     | 2019     | 2020     | 2021     | 2022     | 2023     | 2024     | 2025                    |
| 2014              | VL + distributions | 435,37 €  | 424,11 € | 425,98 € | 443,41 € | 446,08 € | 459,11 € | 461,64 € | 511,45 € | 543,86 € | 541,52 €                |
|                   | Montant des frais  | 39,17 €   | 60,05 €  | 80,13 €  | 100,88 € | 121,91 € | 140,47 € | 160,41 € | 161,01 € | 162,98 € | 163,18 € <sup>(3)</sup> |

Le montant des frais ainsi que les valeurs liquidatives majorées des distributions figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les Fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du Code Général des Impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

- La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :
    - le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription ;
    - le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.
  - La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative et des distributions, d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire" est égale à la somme de :
    - la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire ;
    - le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au Fonds ou aux titres de capital ou donnant accès au capital de la société.
- <sup>(3)</sup> Ce tableau mentionne les frais effectivement payés par le Fonds au vu de ses contraintes d'investissement et de sa trésorerie disponible. L'ensemble des frais dus par le Fonds et pris en compte dans la valeur liquidative s'élèvent toutefois à 163,41€.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Au 31 décembre 2025, sur les investissements qu'il a réalisés, avant imputation des frais de gestion et de fonctionnement, le Fonds est en plus-value de 46,40 % par part. En effet, ce Fonds initialement investi dans 18 PME a réalisé 15 cessions partielles ou totales ayant permis de générer une plus-value. Cette plus-value couvre les effets de 2 défaillances rencontrées sur les secteurs de la santé et de la promotion immobilière.

Par ailleurs, les titres de PME en portefeuille ainsi que la part libre sont en moins-value latente de 25 €.

La valeur liquidative du Fonds est en hausse par rapport au semestre dernier (+ 1,99 € / part) du fait d'une revalorisation des compléments de prix au titre des cessions des titres Vims sur le semestre. Pour rappel, concomitamment à la cession des titres Vims, le Fonds avait perçu plus de la moitié du prix de cession et des compléments de prix ont été programmés jusqu'à la fin de l'année 2026 conditionnés à l'atteinte de résultats principalement techniques et commerciaux et pourront s'étaler jusqu'en 2027.

A l'inverse, les titres de la société I-Déménager ont été dépréciés en vue des négociations de sortie qui devraient intervenir sur la fin du premier trimestre 2026.

L'équipe de gestion fait son possible pour liquider les deux dernières lignes dans les meilleures conditions mais manque de visibilité sur le délai de sortie de la société Smartline Systems. En effet, cette dernière a connu sur l'année 2024, une baisse de revenus et a donc été placée en sauvegarde. Son plan de sauvegarde a été accepté par le tribunal de commerce, mais malgré le décalage des remboursements de dette, la situation reste fragile et ne permet pas d'avoir de visibilité sur la liquidité à ce stade.

### Dissolution du fonds :

Compte tenu du dépassement de la durée de vie du FIP CAPITAL SANTE PME III de plus de 3 ans, la société de gestion M CAPITAL PARTNERS a mis en place un dispositif de liquidation des fonds conformément à l'instruction DOC 2011-22 en créant une structure de défaisance nommée M CAPITAL RUN OFF immatriculée au RCS de TOULOUSE n°100 862 382. Cette société dédiée est détenue à 100 % par la société de gestion M CAPITAL PARTNERS avec pour seul objet la liquidation des FIA. Pour ce faire, cette société a racheté les titres et créances résiduels à la valeur symbolique de 1€ d'ici la fin du premier trimestre 2026.

Dans le cas où les titres rachetés bénéficieraient de produit de cession ou complément de prix encaissés postérieurement à ce transfert, les sommes vous seront directement remboursées par la société M CAPITAL RUN OFF et ce, conformément aux règles de fonctionnement encadrées par ce dispositif.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la réalisation effective de ces opérations dès lors qu'elles auront été définitivement validées avec l'AMF et la société de gestion. L'équipe de gestion procédera alors à une dernière distribution sur le premier semestre 2026, à hauteur de 5,44 % de la valeur nominale, soit 27,19 € par part.

# M-CAPITAL

PARIS | 25, rue du 4 Septembre - 75001 Paris

TOULOUSE | 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4

contact@mcapital.fr

www.mcapital.fr

N° d'agrément AMF : GP 02-028